



Validation des Acquis de l'Expérience

Guide du candidat





VAE

- ✓ Présentation Page 3
- ✓ La VAE chez 3IS Page 4
- ✓ Les étapes de la démarche VAE..... Page 5
 - L’entretien conseil..... Page 6
 - Le dossier d’admissibilité..... Page 7
 - Le dossier VAE Page 8
 - La soutenance devant Jury Page 9
 - Suivi Post – Jury Page 10
- ✓ L’accompagnement chez 3IS..... Page 11
 - Le déroulement de l’accompagnement..... Page 12
- ✓ Le financement Page 13
- ✓ Références..... Page 14
- ✓ Glossaire Page 15
- ✓ Votre avis nous intéresse..... Page 16





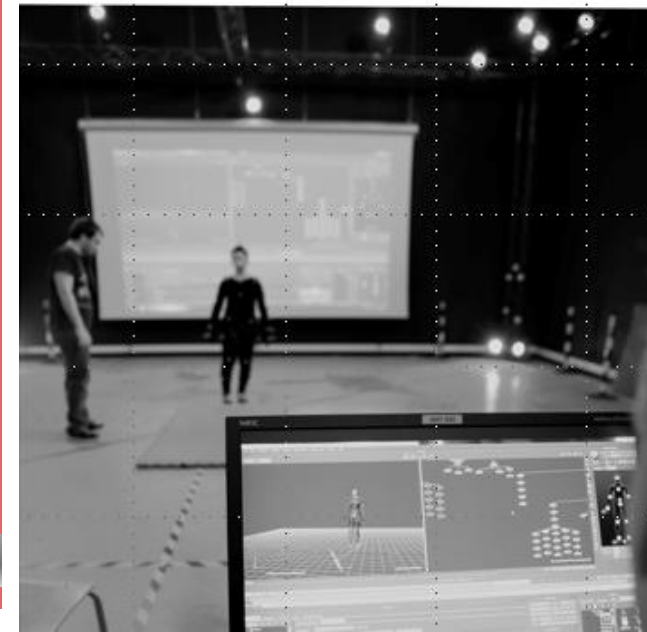
PRÉSENTATION DE LA VAE

- ✓ La VAE permet à toute personne d'acquérir un, plusieurs ou la totalité des blocs de compétences composant un diplôme, un titre à finalité professionnelle ou un certificat de qualification répertorié par une branche professionnelle en faisant valider les acquis de son expérience
- ✓ Ce dispositif est accessible à toute personne justifiant d'une expérience d'au moins un an en lien direct avec la certification visée
- ✓ La VAE s'adresse à toute personne engagée ou non dans la vie active



Seules les certifications inscrites au RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles) ou au RS (Répertoire spécifique) sont accessibles par la VAE.

3





LA VAE CHEZ 3IS

✓ Nos titres accessibles :

- Chef opérateur du son : niveau 6 (Eu)
- Cadreur opérateur de prise de vue : niveau 5 (Eu)
- Monteur audiovisuel cinéma : niveau 5 (Eu)
- Chargé de production en audiovisuel, cinéma et événement culturels : niveau 6 (Eu)
- Technicien d'exploitation d'équipements culturels : niveau 4 (Eu)
- Régisseur technique du spectacle et de l'évènementiel : niveau 5 (Eu)
- Régisseur général du spectacle et de l'évènementiel : niveau 6 (Eu)
- Diplôme d'Etudes Supérieures en Techniques de l'Image et du Son (DESTIS) : niveau 6 (Eu)

✓ Un projet de VAE pour l'un des titres ci-dessus ?

Prenez contact avec notre chargée VAE à l'adresse vae@3is.fr pour convenir d'un entretien conseil gratuit.

4





LES ÉTAPES DE LA DÉMARCHE VAE

✓ Une démarche VAE comprend 5 grandes étapes :

- 1 L'Entretien Conseil
- 2 Le dossier d'admissibilité
- 3 Le dossier VAE
- 4 La soutenance devant Jury
- 5 Suivi Post Jury

Prestation d'accompagnement



LES ÉTAPES DE LA DÉMARCHE VAE

1

L'entretien Conseil

Lors de cet entretien conseil gratuit vous pourrez bénéficier :

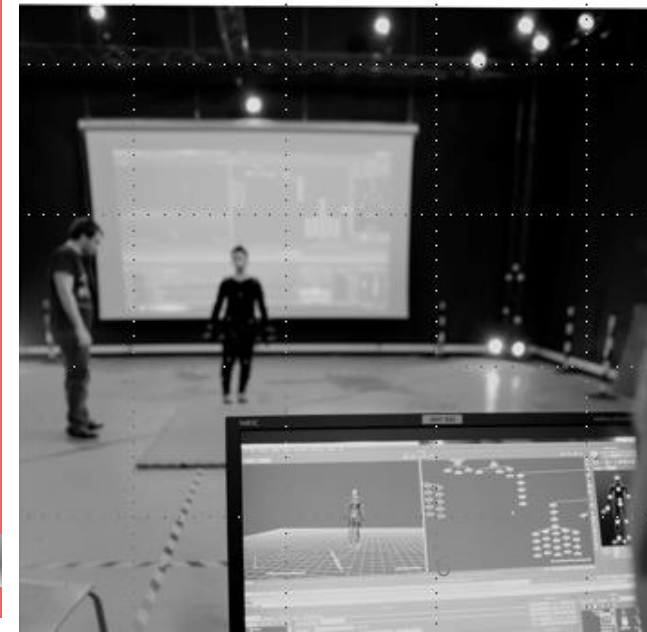
- D'un appui pour analyser la pertinence du recours à la VAE au regard de votre projet personnel ou professionnel,
- D'une aide à l'identification des diplômes les plus pertinents.

L'ensemble des demandes sont traitées par notre cellule VAE implantée sur le campus d'Elancourt.

L'entretien conseil peut être réalisé à distance (visio ou tél.) ou dans nos locaux

[Pour nous trouver](#)

6





LES ÉTAPES DE LA DÉMARCHE VAE

2

Le dossier d'admissibilité

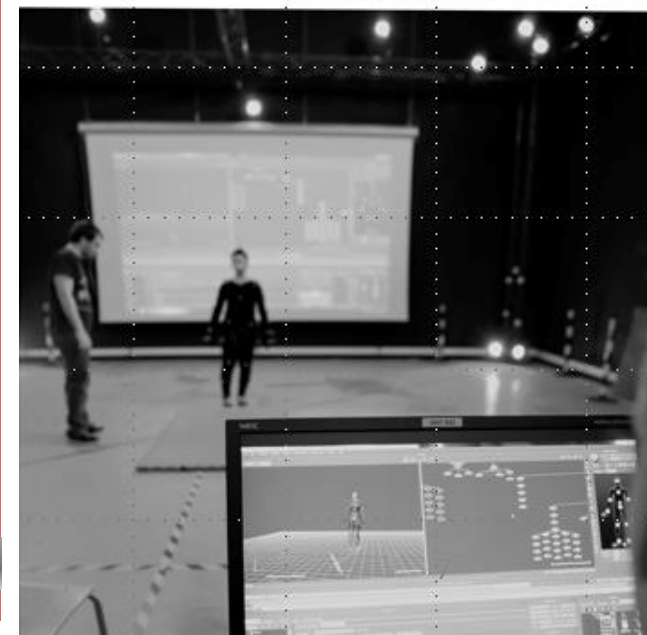
L'étape d'admissibilité consiste en l'analyse de la pertinence de votre projet de VAE. Pour effectuer cette demande de recevabilité, vous devez :

- Télécharger le dossier d'admissibilité
- Retourner votre dossier complet par mail à l'adresse vae@3is.fr

L'étude de votre dossier consiste en l'analyse qualitative de votre dossier. Celle-ci est effectuée par les membres de l'équipe pédagogique dont un formateur expert de la filière concernée. Il ne s'agit pas d'évaluer votre demande mais de s'assurer de la cohérence entre le parcours et le diplôme visé au regard du référentiel concerné.

👉 Une notification de décision vous sera communiquée sous un délai maximum de 2 mois. En cas de refus, un entretien vous sera proposé pour expliciter la décision.

7



LES ÉTAPES DE LA DÉMARCHE VAE

3

Le dossier VAE

Le dossier VAE constitue le cœur de la démarche. Son contenu est le reflet de votre parcours professionnel et extra professionnel exprimé dans sa rédaction sous forme de compétences acquises. Ce dossier sera soumis au Jury préalablement à votre audition. Il doit faire état de :

- Votre parcours de formation, votre parcours professionnel et personnel ainsi que de son évolution,
- La mise en perspective de vos acquis au regard du référentiel du diplôme,
- L'analyse de votre parcours en termes de compétences.

☞ 1 exemplaire papier de votre dossier VAE sera à retourner à :

3is – Cellule VAE
4 rue Blaise-Pascal - 78990 ELANCOURT

☞ 1 version numérique de votre dossier VAE devra être envoyée à l'adresse

vae@3is.fr

8





LES ÉTAPES DE LA DÉMARCHE VAE

4

La soutenance devant Jury

- ✓ Le rôle du Jury est d'évaluer votre demande de VAE au regard de votre dossier et de votre audition. Il est composé de professionnels exerçant dans le domaine visé par la certification et de membres de l'équipe pédagogique de 3is.
- ✓ L'audition comporte une présentation orale du dossier VAE complétée d'échanges avec le Jury. A l'issue, celui-ci délibère et accorde soit :

Une validation totale

Le jury accorde une validation totale du titre car il considère que le candidat possède les compétences inscrites au référentiel. Chaque bloc est validé et le titre sera accordé au candidat à l'issue du jury sans mention relative à la VAE. Il a exactement la même valeur qu'un titre obtenu à l'issue d'une formation

Ou

Une validation partielle

Le jury accorde une validation partielle s'il constate que le candidat ne maîtrise pas toutes les compétences attendues dans le référentiel. Dans ce cas, seuls les blocs acquis sont validés. Le Jury émet des préconisations (formation, stage pratique,...) en vue d'acquérir les compétences complémentaires

Ou

Aucune Validation

Le jury refuse la demande de validation car il considère que le candidat n'a pas les compétences requises au regard du référentiel. Dans ce cas, les raisons du refus sont indiquées et aucune validation n'est accordée.

9





LES ÉTAPES DE LA DÉMARCHE VAE

5

Le Suivi post - Jury

Le suivi post - Jury est mis en oeuvre en cas de validation partielle ou lors d'un refus de validation.

Il se présente sous la forme d'un entretien réalisé avec la chargée de VAE et le référent pédagogique du titre concerné afin d'exposer au candidat les différentes possibilités offertes pour obtenir la validation des blocs de compétences non acquis.





L'ACCOMPAGNEMENT CHEZ 3IS

✓ Ses atouts :

- Faciliter l'accès à l'information sur le titre visé
- Amener le candidat à s'appropriier le dispositif de la VAE
- Présenter et expliciter le référentiel de certification du titre
- Accompagner le candidat dans l'explicitation de son parcours à des fins de mise en lumière des compétences pertinentes pour la validation du titre
- Apporter un appui méthodologique à la rédaction du livret 2 et à sa mise en mots
- Un regard extérieur individualisé sur la production écrite
- Aider au maintien de la motivation, de l'engagement et soutenir la dynamique de travail du candidat

✓ Sa force

- Une parfaite maîtrise des titres proposés à la validation d'acquis

Organisé sous la forme d'entretiens méthodologiques en présentiel ou distanciel d'une durée d'1h30 environ, l'accompagnement est ajusté aux besoins spécifiques de chaque candidat tout au long de sa progression dans son parcours de VAE.





LE DÉROULEMENT DE L'ACCOMPAGNEMENT

✓ Accompagnement à la rédaction du dossier VAE :

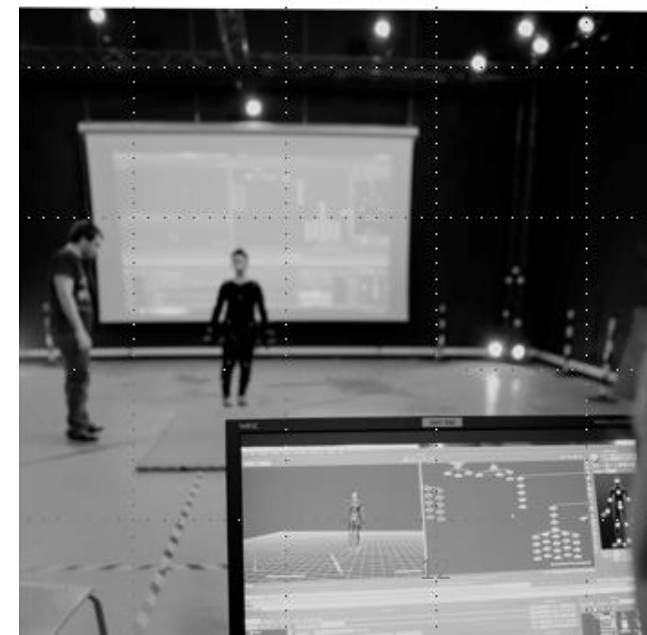
	Objectifs	Participants	Durée
Entretien pédagogique & méthodologique (individuel / présentiel ou distanciel)	<ul style="list-style-type: none"> Comprendre le référentiel de certification Repérer les situations en lien avec les différents domaines de compétences à valider Aider à formaliser les savoirs 	<ul style="list-style-type: none"> Le candidat Une chargée VAE 	1 Heure 30
Suivi à distance (individuel)	<ul style="list-style-type: none"> Conseiller dans la démarche d'écriture Bénéficier d'une relecture commentée de l'écrit produit 	<ul style="list-style-type: none"> Le candidat Une chargée VAE 	En fonction des besoins du candidat

✓ Accompagnement au passage devant le Jury

	Objectifs	Participants	Durée
Entretien méthodologique (individuel / présentiel ou distanciel)	<ul style="list-style-type: none"> Présentation des attendus du Jury Organisation pratique 	<ul style="list-style-type: none"> Le candidat Une chargée VAE 	1 heure

✓ Accompagnement post - Jury

	Objectifs	Participants	Durée
Entretien (individuel / présentiel ou distanciel)	<ul style="list-style-type: none"> Présentation des préconisations ou orientation vers un autre parcours 	<ul style="list-style-type: none"> Le candidat Le référent du titre visé Une chargée VAE 	1 heure 30





LE FINANCEMENT

✓ En fonction de sa situation, peut être mobilisé :

- Le CPF (Compte Personnel de Formation)
- Le plan de développement des compétences
- Un Financement Pôle Emploi
- Un Financement Région
- Un financement OPCO
- Un financement Transition Pro
- Des fonds propres





RÉFÉRENCES

- [Portail de la validation des acquis de l'expérience](#)
- [Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'insertion](#)
- [Code du travail numérique](#)





GLOSSAIRE

- **Activité** : elle définit ce que la personne fait réellement en situation de travail. Elle se compose d'un ensemble de tâches réalisées.
- **Compétence** : La compétence peut être envisagée comme la mobilisation de manière pertinente de ses ressources (par exemple : savoirs, savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels) et de celles de son environnement dans des situations diverses pour exercer une activité en fonction d'objectifs à finalité professionnelle à atteindre*.
- **Niveaux de diplôme** : un niveau de diplôme permet de situer la qualification d'une personne titulaire d'un diplôme ou titre professionnel
 - Niveau 7 – Bac + 5
 - Niveau 6 – Bac + 4
 - Niveau 5 – Bac + 3
 - Niveau 4 – Bac
 - Niveau 3 – CAP / BEP
- **Référentiel du titre** : Document descriptif composé des référentiels d'activités, de compétences et d'évaluation d'un titre
- **RNCP** : Répertoire national des certifications professionnelles. Base de données répertoriant les certifications à finalité professionnelle administrée par France Compétences

* France Compétences – Note sur les référentiels d'activités, de compétences et d'évaluation





VOTRE AVIS NOUS INTÉRESSE !

Votre avis nous est précieux. Il nous permet d'adapter et de faire évoluer notre prestation dans une démarche d'amélioration continue.

A l'issue de votre VAE, une enquête de satisfaction vous est soumise. Elle permet :

- ✓ D'identifier les axes d'amélioration ;
- ✓ De vérifier l'impact des mesures adoptées pour répondre à nos engagements de qualité.

Vous pouvez également communiquer avec nos services via l'adresse :

satisfaction@3is.fr

